

DÉPARTEMENT

Du
RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MILLERY**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du
06 juillet 2023****Nombre de Conseillers**En exercice : **27**Présent(s) : **18**Votants : **25**

Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte cinq jours francs avant celui de la séance.

Le **6 juillet 2023**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Millery, dûment convoqué par lettre du 28 juin 2023, sous la présidence de Madame GAUQUELIN Françoise, Maire, en session ordinaire :

Mesdames et Messieurs GAUQUELIN Françoise, ROTHEA Céline, LEVEQUE Guillaume, CHAPUS Josiane, GILLE Martial, JOUBERT Marie-Josèphe, CASTELLANO Michel, PUYJALINET Eric, GERVAIS Annie, M SOTTET Jean Dominique, ROGNARD Evelyne, FAVETTA Evelyne, CANAL Roberto, DEVAUX Carole, THEVENARD Stéphane, LAZE Gaele, DENIS Pascale, DELAFOSSÉ Loïc.

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés : Mme BOULIEU Anne-Marie donne pouvoir à Mme JOUBERT Marie-Jo, M GAUFRETEAU Philippe donne pouvoir à M LEVEQUE Guillaume, Mme BARRAULT Claire donne pouvoir à Mme CHAPUS Josiane, Mme LE FLEM Céline donne pouvoir à Mme FAVETTA Evelyne, M FOURNIER- MOTTET Benoît donne pouvoir à M GILLE Martial, M. SOLARI Charles donne pouvoir à Mme DEVAUX Carole, M GIRARDOT Clément donne pouvoir à Mme DENIS Pascale.

Absent : M BUGNET Jean Marc, Mme BRET-VITTOZ Monique.

Secrétaire : Mme CHAPUS Josiane.

N°40-2023 – Décision modificative budgétaire n°1

Annexe n° 2 – Maquette budgétaire de la DM n°1

Rapporteur : M. Guillaume LEVEQUE

M. Lévêque expose qu'une décision modificative est nécessaire sur les deux sections de fonctionnement et d'investissement.

En fonctionnement, en dépense, suite à un prélèvement FPIC notifié inférieur aux prévisions, il est réalisé une réaffectation de la différence sur certains comptes des charges à caractère général (chapitre 011) qui nécessitent un réapprovisionnement, et sur la dotation aux amortissements qui doit être réaugmentée suite à la mise à jour de l'inventaire. Pour rappel, cette dotation apparaît ensuite en recettes d'investissement. De plus, il est nécessaire d'alimenter le compte des admissions en non-valeur pour des créances irrécouvrables. Enfin, une recette qui avait été constatée sur la section de fonctionnement doit être en réalité réaffectée à la section d'investissement.

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61221-01: Entretien et réparations bâtiments publics	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6283-01: Frais de nettoyage des locaux	0,00 €	5 806,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	10 806,00 €	0,00 €	0,00 €
D-739223-01: Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	16 996,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	16 996,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811-01: Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	1 190,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	1 190,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6541-01: Créances admises en non-valeur	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7711-01: Dédits et pénalités reçus	0,00 €	0,00 €	4 500,00 €	0,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	4 500,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	16 996,00 €	12 496,00 €	4 500,00 €	0,00 €

D- Chapitre 11	C/61221et C/6283	Augmentation de crédit
D- Chapitre 014	C/739223	Diminution de crédit : notification FPIC inférieure aux prévisions
D- Chapitre 042	c/6811	Augmentation de crédit : montant amortissements à réajuster
D- Chapitre 65	C/6541	Augmentation de crédit : provision pour créance non recouvrable
R- Chapitre 77	C/7711	Diminution de crédit : transfert au Chapitre 024 investissement

En investissement, il est proposé de constater en recettes la réitération à venir de la vente auprès de l'OPAC des parcelles AZ72 et 73 délibérée le 25 mai dernier. Il convient également d'intégrer en recettes la hausse des crédits d'immobilisation et l'affectation d'une recette liée au « bonus écologique » sur l'achat d'un véhicule électrique pour les services techniques. En dépenses, il est nécessaire de faire des réallocations entre chapitres, à enveloppe totale d'investissement constante, pour adapter ces montants à la réalité des besoins et des crédits engagés.

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-024-01: Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	304 500,00 €
TOTAL R 024 : Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	304 500,00 €
R-28 67 1-01: Matériel roulant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	29,00 €
R-28 84-01: Mobilier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	98,00 €
R-28 88-01: Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	863,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 190,00 €
R-13 11-01: Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
D-2051-69-020 : Acquisitions matériel et mobilier	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-20422-64-01: Anneau historique centre bourg	0,00 €	28 100,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	28 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2 135-170-01: Travaux	0,00 €	4 150,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2 634-170-814 : Travaux	0,00 €	3 832,80 €	0,00 €	0,00 €
D-2 671-69-820 : Acquisitions matériel et mobilier	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	12 982,80 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	51 082,80 €	0,00 €	310 690,00 €

R- Chapitre 024	C/024	Augmentation de crédit / Prise en compte réitération vente propriété Mestre + Plus value vente camion
R- Chapitre 040	C/28 67 1-28 84-28 88	Augmentation de crédit : contrepartie compte 68 11 en fonctionnement (dotations aux amortissements)
R- Chapitre 13	c/ 1311	Augmentation de crédit : Bonus écologique Goupil
D- Chapitre 20	c/2051	Augmentation de crédit : Logiciel gestion paye
D- Chapitre 204	C20422	Augmentation de crédit : Subvention EPORA Côte Marquis
D- Chapitre 21	C/2 135 + 2 634 + 2 671	Augmentation de crédit : Gros entretien équipements de chauffage + horloge extinction nocturne + valeur Goupil

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°1 telle que ci avant exposée.

Délibéré en Mairie les jours, mois, ans susdits

Suivent au registre les signatures du Maire et du secrétaire de séance

Extrait certifié conforme

Le Maire,
Françoise GAUQUELIN



La secrétaire de séance
CHAPUS Josiane